

2026/0060

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le **14 SEP. 2026**
ID : 059-215900358-20260914-20260914_D0050-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-six, le douze septembre, à 09 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.JOSSET.TENDERO. PETIT. MANGHOLZ.
CHRETIEN.WERY.QUETIER.BERTEAUX.

Mmes PREVOST.WAUCHER.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme MERCIER à M. BADIDI.

Absents excusés : Mmes CHATELAIN.CAFFIAU.DELBRUYERE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Subvention Aide Départementale Villages et Bourgs 2026 –
Réhabilitation de la friche du Cardé.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la finalisation des travaux « d'aménagements des espaces extérieurs de la phase 1 du site du Cardé jusqu'à la rue de la Goulette », le projet de la phase 2 consiste en la transformation de cette ancienne friche industrielle en un équipement structurant dédié aux activités sportives, culturelles, associatives et de services, participant à la revitalisation du centre-bourg.

Cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention du Département au titre de l'Aide départementale villages et bourgs.

Le montant global du projet s'élève à 2 062 500,00 euros H.T. soit à la somme de 2 475 000,00 euros T.T.C., la commune sollicite une participation financière du département d'un montant de 250 000,00 euros.

Les travaux projetés en 2027 seront à inscrire au budget primitif 2027 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

Dépenses		Recettes	
Etudes	180 000,00 €	Etat - Fonds Verts (48,48 %)	1 000 000,00 €
TRAVAUX		Région (9,70 %)	200 000,00 €
Travaux préparatoires	182 500,00 €	Département - ADVB (12,12 %)	250 000,00 €
Réhabilitation et travaux intérieurs	1 500 000,00 €	FEDER (6,30 %)	130 000,00 €
VRD	200 000,00 €	Autofinancement (23,39%)	482 500,00 €
Montant H.T. de l'opération	2 062 500,00 €	Montant H.T. de l'opération	2 062 500,00 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet présenté ci-dessus,
Sollicite le financement au titre du dispositif d'Aide Départementale Villages et Bourgs 2026, soit une subvention d'un montant de 250 000,00 €, **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à cette demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 14 SEP. 2026
Le Maire,

